

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1997**

The  
cop  
may  
the  
sign  
che

This  
Ce d

10x



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

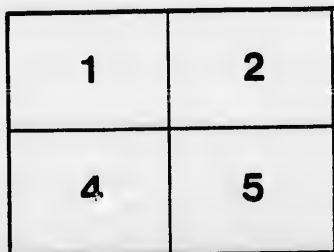
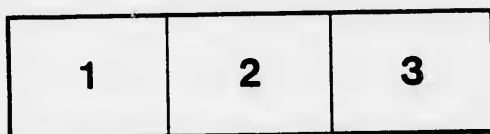
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



cad thanks

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la  
générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

st quality  
legibility  
th the

Les images suivantes ont été reproduites avec le  
plus grand soin, compte tenu de la condition et  
de la netteté de l'exemplaire filmé, et en  
conformité avec les conditions du contrat de  
filimage.

s are filmed  
ding on  
ad impres-  
ate. All  
ing on the  
impres-  
a printed

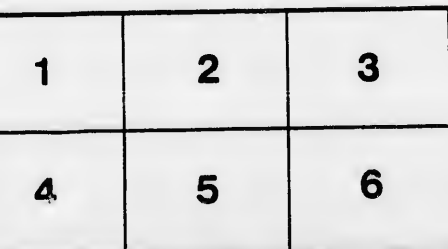
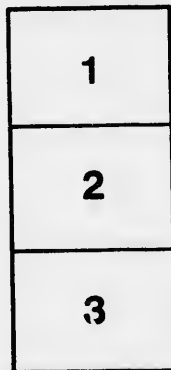
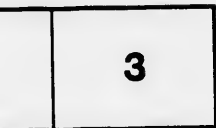
Les exemplaires originaux dont la couverture en  
papier est imprimée sont filmés en commençant  
par le premier plat et en terminant soit par la  
dernière page qui comporte une empreinte  
d'impression ou d'illustration, soit par le second  
plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires  
originaux sont filmés en commençant par la  
première page qui comporte une empreinte  
d'impression ou d'illustration et en terminant par  
la dernière page qui comporte une telle  
empreinte.

ofiche  
g "CON-  
"END").

Un des symboles suivants apparaîtra sur la  
dernière image de chaque microfiche, selon le  
cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le  
symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

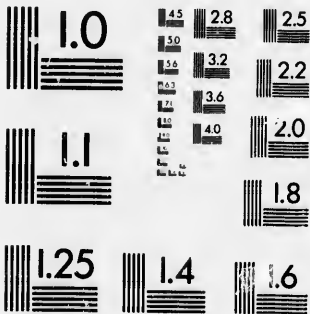
ned at  
arge to be  
filmed  
er, left to  
nea as  
strate the

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être  
filmés à des taux de réduction différents.  
Lorsque le document est trop grand pour être  
reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir  
de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite,  
et de haut en bas, en prenant le nombre  
d'images nécessaire. Les diagrammes suivants  
illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

17  
Salut à Marie conçue sans péché,  
l'honneur de notre peuple.  
Réjouissons-nous beaucoup dans  
ce jour que le Seigneur a fait.

## CIRCULAIRE AU CLERGE

CONCERNANT LES ÉLECTIONS.

Montréal le 6 Mai 1871

*Bien-aimés Collaborateurs,*

Nous allons aujourd'hui, sous la protection du disciple que Jésus aimait, nous entretenir des prochaines élections, comme nous le faisons, le 25 Juillet 1867, sous celle de son bienheureux frère, le glorieux St. Jacques, que la divine Providence a constitué le Protecteur du Clergé et du peuple de ce Diocèse, en inspirant à notre prédécesseur de l'instituer Titulaire de l'Église Cathédrale. Notre faible voix, en se mêlant à celle de ces deux Enfants du Tonnerre, ira, nous l'espérons, porter au fond des âmes l'intime conviction des devoirs que nous impose la Religion, dans ce temps où les esprits se préoccupent fortement des prochaines élections.

Dans la présente Circulaire, Nous ne faisons guères qu'emprunter à Notre Lettre Pastorale, émanée le dit jour, certains passages sur lesquels nous avons à faire quelques commentaires, que Nous inspirent les circonstances du moment. Il va d'ailleurs sans dire qu'il vous est libre de relire au prône, en tout ou en partie, et de commenter cette même lettre, pour qu'à l'heure qu'il est, comme il y a quatre ans, il y ait une parfaite entente, dans la direction des élections, en autant que nous devons nous en occuper pour le bien de la Religion.

Or, entre les autres règles, tracées dans cette Lettre Pastorale, voici celle qui y ait consignée sur les qualités qui doivent briller tant chez ceux qui se présentent pour être les députés du peuple dans la Législature, que chez tous les électeurs.

« Une seconde règle à suivre dans vos élections, c'est l'obligation où vous êtes tous, N. T. C. F., de prendre les plus sages précautions pour faire un bon choix de Représentants ; et comme c'est encore là un devoir de conscience, les pasteurs sont tenus, en tous lieux et en tout temps, d'instruire le peuple de ses obligations dans l'exercice de ses droits civils, politiques et religieux ; car tous doivent savoir que quand il s'agit du choix de Représentants au Parlement, de Maires, d'Officiers Municipaux, de Commissaires d'Écoles, etc. ils doivent se prononcer en faveur de ceux qui, de bonne foi, sont jugés capables de défendre et de soutenir ces mêmes droits, (Circulaire du 25 Mai 1867).

« Les divines Écritures sont en effet remplies d'oracle qui prouvent à l'évidence qu'il ne faut pas s'ingérer dans des emplois que l'on n'est pas capable de remplir, par l'ignorance des devoirs qui y sont attachés, ou la faiblesse de caractère qui empêche de réprimer les désordres. *Noli quærere fieri iudex, nisi valeas irrumperè iniquitates.* Eccl. 7. 6. Elles nous révèlent la terrible responsabilité de tous ceux qui sont constitués en autorité, dans le compte qu'ils auront à rendre au Souverain Juge de leur administration. *Potentès potenter tormenta patientur.* Sap. 6. 7. Aussi, le saint Roi David demandait-il à Dieu pardon des péchés qui se commettaient par les autres et qu'il n'aurait pas empêchés lorsqu'il aurait pu le faire. *Ab alienis parce servo tuo.* Ps. 18. 14. Les terribles fléaux de la guerre et de la peste, que les péchés de ce roi attirèrent sur le royaume d'Israël, sont une nouvelle preuve que les peuples sont vivement intéressés à ce que ceux qui les gouvernent observent fidèlement les lois de Dieu. D'où il suit évidemment que s'ils sont appelés à contribuer dans

les élections à leur élévation, ils se chargent de la responsabilité de leurs actes.»

«Aussi, N. T. C. F., lorsque vous irez donner vos suffrages, pénétrez-vous bien de l'importance de cet acte, en vous disant intérieurement: *Je sais que je répondrai un jour de mon vote au tribunal de mon Souverain Juge, et qu'il servira à ma condamnation, si par passion et avec connaissance de cause, j'étais quelqu'un qui serait indigne et incapable. Je dois donc agir en bonne conscience, et pour le plus grand bien de la Religion et de la Patrie.*»

«Vous comprenez, N. T. C. F., par ce que Nous venons de vous dire, comment vos pasteurs doivent vous instruire des devoirs que vous avez à remplir dans le temps des élections, et de quelle manière le Clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux principes religieux (même Circulaire). Car, remarquez-le bien, il y a une grande différence entre cette direction: *Votez, ou ne votez pas pour tel candidat*, et cette autre: *Votez pour celui qui, dans votre âme et conscience, vous paraît qualifié pour soutenir les intérêts de la Religion et de la Patrie.*»

«Car si vous y faites attention, vos pasteurs ne font pas autre chose en cela que vous rappeler cette sentence sortie de la bouche de la Sagesse éternelle: *Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Matth. 22. 21. Car Dieu a établi, dans le monde, la société religieuse et la société civile pour que d'un commun accord elles travaillent au bonheur des peuples. Il s'ensuit que ces deux sociétés se doivent un mutuel appui, et qu'elles sont tenues de se soutenir et de se défendre réciproquement sans aucunement anticiper sur les droits de l'une ou de l'autre.»

Il est facile de conclure, de ces textes sacrés, combien est grand et terrible la responsabilité qu'en courent les Elus et les Electeurs, aux yeux de Dieu et de sa divine Religion. Il s'en suit donc pour eux la grave obligation de s'instruire des devoirs qu'ils ont à remplir, en accom-



plissant un acte si important. *Erudimini qui iudicatis terram.*

Car, comme on vient de le voir, il faut que le candidat sache bien toute l'étendue de sa haute mission ; et le peuple qui l'élit doit bien connaître celui à qui il confie les grands intérêts de sa religion et de son pays. A la vérité, les pasteurs des âmes ne manquent jamais, aux approches des élections d'exposer aussi clairs que possible, les principes qui doivent diriger les uns et les autres, mais il n'arrive que trop souvent que ces importantes leçons sont oubliées ou mises de côté, par suite des harangues qui se font en tous lieux et des articles de journaux qui circulent dans les villes et les campagnes, dans les intérêts particuliers des partis qui se disputent les suffrages.

Il est donc important qu'outre les voix des pasteurs il y en ait d'autres qui se fassent entendre tous les jours et en tous lieux, pour rappeler les enseignements de la Religion. Or, ces voix sont celles des journaux à bons principes qui forment l'esprit public et maintiennent les populations dans la paix et la soumission aux autorités légitimes ; qui expliquent et développent de toutes les manières les vrais principes et en font des applications justes et proportionnées à toutes les intelligences. Sans ce secours devenu en quelque sorte nécessaire, le peuple sera emporté à tout vent de doctrine, et grandement exposé à faire fausse route dans ses élections.

Il s'en suit qu'on ne peut que bénir la divine Providence, quand elle suscite des hommes sincèrement religieux et fortement dévoués aux intérêts de l'Eglise et de la patrie, qui se concertent pour ne faire entendre qu'une même voix et qui se lient et s'engagent à soutenir les intérêts communs de l'autel et du trône. Et puisqu'aujourd'hui le journalisme est une vraie puissance qui peut s'exercer pour le bien comme pour le malheur des peuples, il est très important de l'exploiter aussi pour le triomphe de toutes les bonnes causes.

On ne peut donc que louer et approuver ceux qui, par les moyens de la Presse ou autrement, préparent les populations à faire de bonnes élections et consacrent leurs connaissances, leurs talents, leurs plumes à travailler à remplir les chambres législatives d'hommes sincèrement dévoués aux intérêts religieux et civils et tout disposés à écouter la voix des Evêques, quand elle se fera entendre, pour réclamer les droits sacrés et les vraies libertés de l'Eglise quand elle signalera le danger que courent ses Institutions, quand elle demandera des amendements et réformes, devenus nécessaires, pour qu'elle jouisse de tous les privilèges qui lui sont acquis et dus à tant de titres.

Aussi, ne manquez-vous pas d'encourager, par tous les moyens que pourra vous suggérer la prudence, ceux qui consacrent leurs talents à promouvoir les saines doctrines et à leur procurer de puissants défenseurs, dans les assemblées législatives et ailleurs. On ne peut en effet que bénir et combler d'éloges les jeunes hommes qui mettent ainsi au service de l'Eglise leurs connaissances qui sont le fruit de leur travail et de leur application, et qui pour atteindre ce but s'exposent à des luttes acharnées et souverainement pénibles.

Il est donc juste que l'Eglise, en les reconnaissant pour ses enfants dévoués, les couvre de sa protection maternelle, leur fasse entendre des paroles de paix et de consolation, leur donne enfin tout l'appui dont ils ont besoin, pour qu'ils ne se découragent pas dans les longs et pénibles combats dans lesquels ils se trouvent engagés, pour travailler autant qu'il est en eux, à sauver et propager, dans notre société, les principes conservateurs qui sont les seuls qui puissent rendre notre peuple bon, moral, paisible, industrieux et par dessus tout sincèrement religieux. C'est à remplir cette noble tâche que nous invite notre immortel Pontife, dans son admirable Encyclique *Inter multiplices*, adressée au Clergé de France.

\* C'est pourquoi, dit-il, en vous efforçant d'éloigner des

« fidèles confiés à votre sollicitude le poison mortel des  
 « mauvais livres et des mauvais journaux, veuillez aussi,  
 « Nous vous le demandons avec instance, témoigner toute  
 « votre *bienveillance* et toute votre *protection* aux hommes  
 « qui animés de l'esprit catholique et versés dans les let-  
 « tres et les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à  
 « publier des livres et des *journaux* pour que la doctrine  
 « catholique soit propagée et défendue et pour que les  
 « droits dignes de toute vénération de ce Saint Siège et  
 « ses actes aient toute leur force.....-Votre *charité* et votre  
 « *sollicitude* épiscopale devra donc *exciter* l'ardeur de ces  
 « écrivains catholiques animés d'un bon esprit, afin qu'il  
 « *continuent à défendre* la cause de la Société Catholique  
 « avec un soin attentif et avec savoir ; que si dans leurs  
 « écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose, vous  
 « *devez les avertir avec des paroles paternelles et avec pru-*  
 « *dence.* »

Vous voyez comme le Saint Père tient à ce que les Evêques encouragent, protègent et défendent les journa-  
 listes et autres écrivains catholiques. C'est une puissante  
 invitation, qu'il faut considérer comme un ordre, en don-  
 nant à chacune de ses paroles l'attention religieuse  
 qu'elles méritent : *Nous vous le demandons avec instance...*  
*Votre charité et votre sollicitude épiscopale devra donc exciter*  
*l'ardeur de ces écrivains catholiques, etc.*

Il est visible que le St. Père tient fortement à ce que  
 les Evêques favorisent la Presse Catholique et il assigne  
 à cette presse un champ immense, telle que la propagation  
 et la défense de la doctrine catholique... la défense des  
 droits du Saint Siège, l'exécution de ses décrets, dans  
 toute leur force ; la discussion et la lutte contre les opi-  
 nions et les sentiments contraires à l'enseignement et à  
 l'autorité du Saint Siège, la poursuite des erreurs jusque  
 dans les retraites les plus obscures.

Dévoués, comme nous le sommes tous au Saint Siège,  
 nous devons nous réjouir de pouvoir suivre la direction

pleine de sagesse et d'énergie que nous donne le Chef Suprême de l'Eglise, dans ces temps mauvais que nous traversons et au milieu des luttes incessantes engagées contre les saines doctrines.

Nous ne saurions terminer, sans reproduire ici les sentences sacrées qui se lisent à la fin de notre Lettre Pastorale citée plus haut, et dont vous vous servirez utilement, pour bien faire comprendre à vos paroissiens ce qui peut rendre heureux un peuple qui s'attache à sa religion et à sa patrie.

« Heureux le peuple qui, en servant fidèlement le Seigneur, mérite d'être son peuple choisi et d'avoir part à toutes ses bénédictions : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus* Ps. 143. 15.

Heureux le peuple qui a la foi et les œuvres de la charité et qui, par la confiance qu'il repose en son Dieu, obtient les secours qui lui sont nécessaires pour arriver à la véritable grandeur à laquelle peut prétendre un peuple qui a de nobles sentiments. *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt*. Ps. 143. 15.

C'est la justice seule qui élève une nation à la véritable grandeur tandis que le péché rend les peuples malheureux. *Justitia elevat gentes, miseros autem facit populos peccatum*. Prov. 14. 34. Car c'est sur elle que repose le trône et par elle qu'est affermie la puissance qu'exercent les hommes. *Quoniam justitia firmatur solium*. Prov. 16. 12.

Le Seigneur qui est le Roi des Rois gouverne les nations par sa Providence, qui dispose tous les événements avec autant de sagesse que de force et de suavité. *Gentes in terra dirigit*. Ps. 66. 5.

Le Seigneur promet à tout peuple qui garde ses commandements l'abondance de toutes sortes de biens, et surtout la paix qui protège ses frontières, pour en éloigner les ennemis et le faire reposer tranquillement au sein d'un pays fertile qui coule le lait et le miel. *Dabo pacem in fini*

*bus vestris; dormietis et non erit qui exterreat. Auferam malas bestias; et gladius non transibit terminos vestros.*

Enfin espérons, Bien-aimés Collaborateurs, que Dieu daignera bénir notre zèle si nous n'avons en vue que le plus grand bien de sa divine Religion et le plus grand avantage de notre chère Patrie. Il nous placera à cette fin dans le Très-Saint et Immaculé Cœur de sa glorieuse Mère, et nous confiera à la garde de ses Anges et de ses Saints pour nous faire traverser heureusement ces jours orageux.

*Pour obtenir de si heureux résultats ayons souvent à la bouche et plus encore dans le cœur cette belle prière de l'Eglise :*

« O Dieu, de qui viennent tous les biens, accordez à vos  
« suppliants d'avoir par vos inspirations de bonnes pensées  
« et de faire sous votre direction tout ce qui est bon. »  
(Même Circulaire).

Nous profitons de l'occasion pour vous adresser ci jointe l'opinion du docteur de Angelis sur le Code Civil. Nous croyons rendre justice à ce célèbre Canoniste en vous faisant connaître en entier l'opinion qu'il a émise sur cet objet, à la demande des Evêques, parcequ'on n'en a publié qu'une partie et que l'on abuse de son nom pour faire prévaloir des doctrines qu'il réprouve.

Je suis bien cordialement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† I. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

